

SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
M. Alain GIRNY, Président
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Pays : France
Tel : 03.89.70.90.70
Fax 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse Internet : www.agglo-saint-louis.fr

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

2. Objet de l'accord-cadre :

Intitulé :

Fourniture et livraison de gazole pour les véhicules du Service Environnement de SAINT-LOUIS Agglomération.

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 25-I.1°, et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Type de marché : Accord-cadre de fournitures mono-attributaire à bons de commande avec minimum et maximum exprimés en quantité passé en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Publication au JOUE : OUI

Lieu principal d'exécution : Centre Technique - 12 rue du Rhône - 68128 VILLAGE-NEUF situé sur le territoire de SAINT-LOUIS Agglomération
Code NUTS : FRF12

L'avis implique un accord-cadre.

Description des prestations :

Dans le cadre de sa compétence de collecte, d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés, SAINT-LOUIS Agglomération doit faire fonctionner plusieurs véhicules poids-lourds.



Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations, il est ainsi exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

Les bons de commande sont susceptibles de varier pour la durée initiale du marché définie ci-après dans les limites suivantes :

Quantité minimum annuelle	Quantité maximum annuelle
160 000 litres de gazole	240 000 litres de gazole

Ces quantités seront identiques pour les périodes de reconduction prévues ci-après.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins sans négociation ni mise en concurrence. Ils peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité de l'accord-cadre. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 78-IV du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'acheteur ne peut fixer une durée telle que l'exécution des bons de commande se prolonge au-delà de la date limite de validité de l'accord-cadre dans des conditions méconnaissant l'obligation d'une remise en concurrence périodique. Chaque bon de commande précise les prestations décrites dans l'accord-cadre dont l'exécution est demandée. Il en détermine la quantité.

Classification CPV :

09 13 42 00 - 9 : Carburant diesel

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

L'accord-cadre est couvert par l'AMP : OUI

Informations sur les lots :

Cet accord-cadre est divisé en lots : NON

Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées.

Options : OUI

Description de ces options :

Possibilité de recourir aux modifications du marché en application de l'article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires : NON

Durée du marché :

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale commençant à compter du 1^{er} janvier 2018, ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure au 1^{er} janvier 2018, jusqu'au 31 décembre 2018. L'accord-cadre est ensuite renouvelable 3 fois par période de 1 an, par tacite reconduction. Il ne pourra pas être toutefois poursuivi au-delà du 31 décembre 2021.

3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :

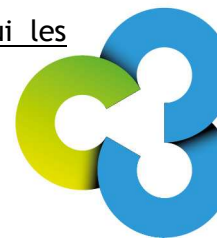
CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

Cautionnement et garanties exigées :

Aucun cautionnement ou garantie ne sera exigé du candidat.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

- Opération financée sur ressources propres de la collectivité.



- Modalités de paiement : selon les articles 110 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Délai global de paiement : 30 jours. Prix ajustables.
- Une avance de 5,00 % sera accordée dans les conditions prévues à l'accord-cadre.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

L'accord-cadre pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration indiquant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires des fournitures faisant l'objet de l'accord-cadre, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Références professionnelles et capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation de l'accord-cadre.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

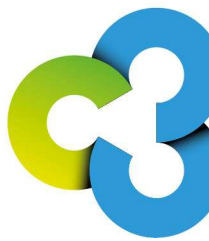
4. Procédure :

Type de procédure : ouverte

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

- Prix des prestations : 90 %
- Délai : 10 %



RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Date limite de réception des offres : Mercredi 8 novembre 2017 à 16h00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :
Français.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
3 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Lieu d'ouverture des offres : SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.

5. Renseignements complémentaires :

Précisions concernant les critères d'attribution des offres :

La notation des différents critères de jugement des offres des candidats est explicitée à l'article 6 du règlement de la consultation.

Modalités de retrait des dossiers de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement à chaque candidat après demande écrite (courrier, fax, mail) à :

SAINT-LOUIS Agglomération
Service Juridique
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél : 03.89.70.90.75. - Fax : 03.89.70.90.85.
E-mail : juridique@agglo-saint-louis.fr

La consultation de cet avis, le téléchargement du DCE et la remise des offres par voie électronique sont accessibles sur le site <http://www.marches-publics.info> .

Pour les modalités de remise, se référer aux dispositions des articles 7.1 et 7.2 du règlement de la consultation et à l'annexe 2 du règlement de la consultation relatives aux conditions générales de la plateforme.

Renseignements administratifs et techniques :

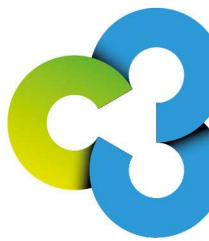
Pour obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignements administratifs :

SAINT-LOUIS Agglomération
Service Juridique
Tél. : 03.89.70.90.75 - Fax : 03.89.70.90.85
E-mail : juridique@agglo-saint-louis.fr

Renseignements techniques :

SAINT-LOUIS Agglomération
Direction des Déchets Ménagers
Monsieur Florian GUTRON
Tél. : 03.89.70.22.60 - Fax : 03.89.67.44.31
E-mail : gutron.florian@agglo-saint-louis.fr



Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.info>
Une réponse sera alors adressée, par écrit, à tous les opérateurs économiques destinataires des documents de la consultation 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.25.65
Fax : 03.83.34.22.24
E-mail : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : Mercredi 4 octobre 2017

